



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1995/L.10/Add.15 (Part II)
25 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-septième session
Point 23 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES SUR LES TRAVAUX
DE SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

Rapporteur : M. José Bengoa

TABLE DES MATIERES */

Chapitre

Page

XV. DISCRIMINATION A L'ENCONTRE DES PEUPLES AUTOCHTONES

*/ Le document E/CN.4/Sub.2/1995/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1995/L.11 et ses additifs.

XV. DISCRIMINATION A L'ENCONTRE DES PEUPLES AUTOCHTONES

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies
pour les populations autochtones

1. A sa 35ème séance, le 24 août 1995, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1995/L.48, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Boutkevitch, M. Chernichenko, Mme Daes, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Hatano et Mme Mbonu. Mme Gwanmesia s'en est portée coauteur par la suite.

2. Mme Daes a fait une déclaration au sujet du projet de résolution.

3. Le projet de résolution a été adopté sans être mis aux voix.

4. Pour le texte adopté, voir chapitre II, section A, résolution 1995/36.

Décennie internationale des populations autochtones

5. A sa 35ème séance, le 24 août 1995, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1995/L.49, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Boutkevitch, M. Chernichenko, Mme Daes, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Hatano et Mme Mbonu.

6. Mme Daes a fait une déclaration au sujet du projet de résolution.

7. Le projet de résolution a été adopté sans être mis aux voix.

8. Pour le texte adopté, voir chapitre II, section A, résolution 1995/37.

Discrimination à l'encontre des peuples autochtones

9. A sa 35ème séance, le 24 août 1995, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1995/L.50, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Boutkevitch, M. Chernichenko, Mme Daes, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Hatano et Mme Mbonu.

10. Mme Daes a fait une déclaration au sujet du projet de résolution.

11. Le projet de résolution a été adopté sans être mis aux voix.

12. Pour le texte adopté, voir chapitre II, section A, résolution 1995/38.

Instance permanente pour les populations autochtones aux Nations Unies

13. A sa 35ème séance, le 24 août 1995, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1995/L.51, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Boutkevitch, M. Chernichenko, Mme Daes, M. El-Hajjé, M. Hatano et Mme Mbonu.

14. Mme Daes a fait une déclaration au sujet du projet de résolution.

15. Le projet de résolution a été adopté sans être mis aux voix.

16. Pour le texte adopté, voir chapitre II, section A, résolution 1995/39.

Etude des traités, accords et autres arrangements constructifs entre les Etats
et les populations autochtones

17. A sa 35ème séance, le 24 août 1995, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/1995/L.55, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. El-Hajjé, M. Hatano et Mme Mbonu.

18. Mme Daes a fait une déclaration au sujet du projet de décision.

19. Le projet de décision a été adopté sans être mis aux voix.

20. Pour le texte adopté, voir chapitre II, section B, décision 1995/118.

Protection du patrimoine des peuples autochtones

[A suivre]
